



## Section du Ministère de l'Intérieur – Fédération de Paris

Site : [www.interieur.parti-socialiste.fr](http://www.interieur.parti-socialiste.fr)

E-mail : [ps.interieur@free.fr](mailto:ps.interieur@free.fr)

### L'Europe et la sécurité

L'Union Européenne a déjà mise en place une politique en matière de « police » mais sans se donner les véritables moyens de ses ambitions.

En effet, il n'est plus nécessaire de faire la démonstration qu'il est primordial aujourd'hui en Europe de mettre en place une politique commune en matière de « police européenne ».

L'abolition des contrôles aux frontières intérieures de l'UE facilite la circulation de tous les citoyens ... même des criminels. Il est donc important de ne pas oublier la criminalité transfrontalière interne à l'UE comme le terrorisme, le trafic de drogue, la prostitution ou la cybercriminalité.

Ce document va vous permettre de comprendre les différents mécanismes européens qui se sont mis en place ou qui vont se mettre en place pour coordonner les actions policières européennes et lutter plus efficacement contre le crime.

#### **Aujourd'hui il existe donc des organismes européens en matière de Police :**

- Mise en place d'un office européen de police (Europol)
- Mise en place d'un « mandat d'arrêt européen » en 2001
- Mise en place d'EUROJUST, agence qui facilite la coopération judiciaire européenne
- Création de l'OLAF (Office européen de lutte anti fraude) pour lutter contre la corruption
- Création d'une force de police européenne

Ces différentes instances « policières » en Europe n'ont pas les moyens de fonctionner réellement. Prenons deux exemples précis pour illustrer ce manque de moyens :

- Europol ne dispose pas de capacités opérationnelles, ce n'est qu'un organe administrateur des différents services de polices des Etats membres.
- La force de police européenne ne remplit que des missions de formation, de contrôle ou de conseil par manque de brigades spécifiques.

Si le traité de Lisbonne est ratifié (attente du nouveau vote des Irlandais en automne 2009) il y aura un renforcement de la politique européenne de police et de justice

**En effet, le traité de Lisbonne prévoit :**

- Intervention directe des instances européennes en matière d'Immigration et de droit d'asile
- Prise ne compte de la lutte contre les crimes transfrontaliers
- Renforcement des moyens de l'agence de surveillance des frontières de l'Union (FRONTEX)
- Reconnaissance officielle d'Europol et mise en place de moyens adéquats.

En matière de justice si le traité de Lisbonne est adopté on pourra constater :

- Création d'un parquet européen compétent en matière d'infractions financières
- Possibilité d'étendre les compétences du parquet européen au niveau de la lutte contre la criminalité grave ayant une dimension transnationale
- Renforcement d'EUROJUST qui pourra déclencher des poursuites

**Les socialistes ont pris en main ce dossier et ont des propositions à faire sur la politique européenne à conduire sur la sécurité et la justice.**

Ce qui serait opportun de proposer pour la mise en place d'une police européenne efficace par les socialistes c'est :

- La mise en place d'un casier judiciaire européen (en plus des casiers nationaux) accessible en temps réel par intranet
- Développement des fichiers communs par exemple sur les véhicules volés
- Utilisation d'un corps de polices européen pour les manifestations européennes (rencontres de football européennes – Ligue des champions ou le championnat d'Europe des nations)

- Mise en place de « brigades Europol » au sein des services de police des états membres.
- Création d'un corps européen de gardes-frontières

D'autres propositions émises par les socialistes existent comme la création d'un organe de contrôle des politiques de sécurité et de justice à l'échelle européen qui servirait de voie de recours en cas de défaillance des systèmes de contrôles nationaux ; élargissement des compétences du Parquet Européen (ne plus se limiter à la protection des intérêts financiers européens ; mise en place d'un service civil européen au sein de services chargés de la prévention et de la lutte contre la délinquance.

Vous pouvez donc constater que les réflexions ne manquent pas et qu'il est de notre responsabilité de s'intéresser à ces sujets de « polices européennes » au sein de la section du ministère de l'Intérieur.

A noter que nous avons eu la semaine dernière une réunion au niveau du secrétariat national sur la sécurité présidée par Marisol Touraine la SN en charge de la question.

Ainsi notre prochaine réunion de portera sur ce thème précis en incluant la justice européenne.

Amitiés socialistes,

**Pierre Willem – Secrétaire section Ministère de l'Intérieur**

**Fédération de Paris du Parti Socialiste**